

## Droit d'alerte, CHSCT, Avis et incidents acoustiques

**Lorsque le CHSCT est à l'origine de l'alerte (Alerte réalisée par Solidaires suite à 3 incidents sur Lille), l'employeur doit examiner avec lui la situation et l'informer des suites données.**

**Les suites données par le Directeur ont été données en séance. Puis les décisions furent ensuite communiquées à l'ensemble des agents par mail le vendredi 10 mai.**

**Monsieur Girard a demandé l'avis sur les suites à donner lors de la séance.**

**Nous avons donné un avis favorable sur les deux mesures (audit technique de notre solution téléphonique + généralisation des casques filaires avec limiteurs ). En effet, des informations précises sur les risques accrus sur l'utilisation des casques sans fils au regard des incidents acoustiques furent apportées par les différents intervenants (notamment l'ISST, sur les risques accentués de larsen et d'interférences électromagnétiques par les sans fils) .**

**Notre avis a été favorable car il s'agit d'une mesure de prévention permettant de limiter un risque d'incident/chocs acoustiques.**

**Avec la CFDT , nous avons également voté la mise en place d'un audit technique à partir de juin sur nos installations et systèmes téléphoniques.**

**En tout état de cause, Monsieur Girard avait décidé (comme il en a le droit) de la généralisation des filaires et ce quelque soit l'avis du CHSCT.**

Je vous informe qu'une collègue généraliste au CIS LILLE vient de faire l'objet d'un incident acoustique (grésillement puis bip strident) ce matin vendredi 24 mai .

Le cahier SST a été annoté.

La collègue est équipée d'un casque sans fil de type JABRA 9460.

La superviseur du jour a rappelé l'utilisateur, opérateur Orange, qui lui a précisé que la communication était claire de son côté.

Au regard des symptômes ressentis (bourdonnements oreille droite et légers vertiges). Il a été conseillé à la collègue de consulter son médecin généraliste pour ensuite ORL éventuellement, voire les urgences.

Pour le reste de la matinée elle est mise en retrait et courriel .

Une enquête sera réalisée comme prévu suite au dernier CHSCT